

Colère de Brest L'humain d'abord

A Brest, le 10 mars 2014

Cher.e.s ami.e.s,

Nous avons bien reçu votre lettre ouverte et avons pris acte de la situation extrêmement préoccupante une nouvelle fois des familles de migrant.e.s actuellement sur Brest, logées dans des conditions parfaitement indécentes -quand on ne leur propose pas la rue comme seule perspective, faute de places dans les locaux supposés pourvoir à leur hébergement.

Notre colère passe aussi par le constat amer que la soi-disant « patrie des droits de l'homme » ne se sente pas le moins du monde obligée de respecter les plus élémentaires des droits humains. Comme vous, nous nous indignons du fait que la loi prévoyant, a minima, l'accueil des migrants.e.s, le temps au moins que leur situation soit examinée par les services compétents, n'est tout simplement pas respectée par l'état français sous la gestion d'un gouvernement dit « socialiste » et « de gauche », chargé de faire appliquer la loi aussi bien à la tête des institutions qu'à l'échelon plus local des municipalités. Nous savons ce qu'il en est des politiques globales menées par M. Valls en la matière, de même que nous prenons acte du fait que les mêmes politiques sont menées localement à Brest sous le mandat PS de François Cuillandre.

Droit d'asile par rapport à des ressortissants subissant dans leurs pays guerres ou dictatures, immigration économique liée à l'absence d'emploi, de perspectives d'avenir, de toute ressource permettant à des familles de vivre décemment, immigration environnementale (qui ira croissante avec la montée des océans et les chamboulements dus aux changements des conditions d'existence directement liées aux modes de production responsables des changements climatiques) : bien des migrant.e.s le font par contrainte. Comme on voit le credo capitaliste ou libéral -quel que soit le nom qu'on lui donne - qui fait consensus entre la droite et le PS est bel et bien responsable, la plupart du temps, des flux migratoires et est une conséquence directe de choix politiques. Il faut donc dénoncer avec vigueur l'hypocrisie et le cynisme qui consiste d'un côté à pousser directement les populations à migrer par la perpétuation de ces politiques et de l'autre -dans le même temps- à rendre les migrant.e.s responsables de cet état de fait en les stigmatisant et les privant de dignité comme de tout moyen de subsistance.

En ce sens, la politique menée par le gouvernement Hollande -et ses amis comme François Cuillandre - sous l'égide de son ministre de l'Intérieur est une politique qui se situe directement dans le prolongement de celles des différents gouvernements de la droite dure. Rapportée à Brest c'est bien cette politique qui est ici menée. Parmi les raisons officielles évoquées par la municipalité pour justifier cette politique figure la volonté d'endiguer la montée du vote du FN. Là, comme ailleurs, la seule politique du PS semble être de s'aligner sur les positions de la droite ou de l'extrême-droite dans une

visée purement, et cyniquement, électoraliste, pour conserver le pouvoir -fut-ce en y perdant son âme et en reniant ce qui a toujours fait la spécificité d'une gauche digne de ce nom.

Notre liste « Colère de Brest - l'humain d'abord » souhaite, comme son nom l'indique, replacer l'humain au cœur de son projet et de ses problématiques.

Une autre politique est possible mais elle demande une véritable volonté politique. A vos côtés nous nous engageons à rompre avec les pratiques de l'actuelle municipalité, dite "socialiste", nous souhaitons associer citoyens et associations dans le cadre d'une véritable démocratie locale où votre expérience et vos connaissances concrètes en la matière seraient les bienvenues, comme l'écoute des migrant.e.s eux-mêmes. Très concrètement, cela pourrait prendre d'abord la forme de réquisitions de logements vacants - il y en a plus qu'on ne le pense sur Brest- comme certaines municipalités l'ont d'ailleurs déjà fait, ou encore la mise en œuvre de tous les réseaux disponibles permettant d'assurer toutes les conditions sociales, sanitaires et de soins requises pour accorder à ces personnes l'existence décente qu'ils méritent permettant de mettre en avant cet « humain » que nous prétendons défendre concrètement. Nous sommes et resterons ouverts à toute proposition que vous pourriez nous soumettre dans ce cadre.

Christine Panaget-Le Roy & Quentin Marchand,
pour « Colère de Brest ! L'humain d'abord ».

Liste Ensemble, pour Brest tenons le cap

Brest, le 10 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

Vous avez souhaité interroger, par le biais d'une lettre ouverte, les candidat-e-s à l'élection municipale à Brest sur un sujet, les demandeur-e-s d'asiles et les sans-papiers, qui, s'il a des répercussions locales n'en reste pas moins de la compétence de l'Etat.

La réforme de l'asile engagée par le gouvernement et qui a fait l'objet d'un rapport parlementaire en fin d'année dernière, vise tout à la fois à assurer les droits des migrants et à réduire les délais d'examen des demandes d'asiles. Ce texte devrait pouvoir être débattu dans les prochains mois, mais déjà des évolutions dans le travail de l'OFPRA ont permis de réduire une part de ces délais. Par ailleurs, depuis ce début 2014, suite à une décision de l'OFPRA et au regard de la situation dans ce pays, l'Albanie, dont sont issus nombre de demandeur-e-s d'asiles à Brest, figure au nombre des pays sûrs. Cela permet une plus grande célérité dans l'examen des demandes des ressortissant-e-s de ce pays et leur prise en charge dans un cadre adapté.

La Ville de Brest a souhaité aussi ces derniers mois, en réponse à une demande de l'Etat, faciliter la recherche par celui-ci, de solutions d'hébergements moins onéreuses et mieux adaptées. Ainsi a été facilitée la location par l'Etat de locaux sur le territoire de la ville de Brest.

En ce domaine, comme dans de multiples autres en matière de solidarité, nul n'a intérêt à créer de la confusion dans les responsabilités que la loi a clairement fixée. Créer cette confusion n'est ni bonne pour les brestoises et les brestois, ni pour les personnes en demande d'asile.

Enfin, la ville de Brest, au vu des ressources des personnes en demande d'asile, leur ouvre le droit aux mêmes dispositions qu'à toutes les familles en ce qui concerne l'ensemble des prestations péri-scolaires, mais aussi dans l'accès aux tarifs sociaux des transports en commun.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

François Cuillandre